



**CULTURE**  
**LANGUE FRANÇAISE**

**Communauté française de Belgique**  
**Service de la langue française et Conseil de la langue française et de la**  
**politique linguistique**

**Bilan des activités 2009 et perspectives**

<b><u>Généralités</u></b>	<b>p.2</b>
<b><u>Orthographe</u></b>	<b>p.3</b>
<b><u>Terminologie</u></b>	<b>p.4</b>
<b><u>Multilinguisme</u></b>	<b>p.5</b>
<b><u>Visibilité de la politique linguistique</u></b>	<b>p.5</b>
<b><u>Immigration</u></b>	<b>p.5</b>
<b><u>Féminisation</u></b>	<b>p.6</b>
<b><u>Politique internationale de la Communauté française</u></b>	<b>p.6</b>
<b><u>Ingénierie linguistique</u></b>	<b>p.6</b>
<b><u>« La langue française en fête »</u></b>	<b>p.6</b>
<b><u>Site Internet</u></b>	<b>p.8</b>
<b><u>Aide linguistique aux usagers</u></b>	<b>p.8</b>
<b><u>Tâches administratives</u></b>	<b>p.8</b>
<b><u>Publications</u></b>	<b>p.8</b>
<b><u>Annexes</u></b>	<b>p.10</b>

## **Généralités**

La défense et l'illustration de la langue française figurent en tête des compétences culturelles de la Communauté française. Pour mettre en œuvre sa politique en la matière, le Gouvernement de la Communauté française s'appuie sur le Service de la langue française et sur le Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

**Le Service de la langue française** assure le soutien aux activités liées à l'enrichissement de la langue française, l'aide aux activités de promotion du français, le soutien aux recherches en matière de langue française, la coopération avec les partenaires étrangers, le secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique avec lequel il collabore étroitement, la publication de la collections « Français et Société » et de la revue « Cahiers du RIFAL ».

Pour le grand public, il organise chaque année la semaine de la langue française, assure un service d'aide linguistique en répondant aux questions relatives à la terminologie, à l'orthographe, à la grammaire, à la lisibilité et à la législation linguistique, publie une collection « guide » et met à disposition de l'utilisateur deux sites Internet nourris de nombreuses informations sur la vie du français dans notre société.

Il se compose de

Nathalie Marchal, directrice  
Laetitia Suram, attachée  
Arlette Vanderroost, secrétaire

**Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique** est un organisme consultatif chargé d'émettre des avis sur toute question relative à la langue française et à la francophonie, de veiller à l'évolution de la situation linguistique de la Communauté française et de proposer toute action de sensibilisation susceptible de promouvoir la langue française et les autres langues.

Il se compose de

- 11 experts issus des milieux de la dialectologie, philologie, linguistique, socio économie, alphabétisation et accueil des migrants, enseignement et formation, arts et Lettres, sciences, droit, médias :

Jean Marie Klinkenberg, président (Ulg)  
Dan Van Raemdonck, vice-président (Ulb-VUB)  
Marie-Louise Moreau (UMH)  
Michèle Lenoble-Pinson, vice-présidente (FUSL Bruxelles)  
Christine Petit (enseignante)  
Silvia Iucchini (UCL langues des migrants)  
Nadia Baragiola (alphabétisation)  
Cédrick Fairon (UCL ingénierie linguistique, industries de la langue)  
Dominique Lafontaine (Ulg enquête PiSA OCDE sur compétences en lecture)  
Christian Druitte (médias)  
Bruno Coppens (artiste arts et lettres)

- 1 représentant l'Académie Royale de langue et littérature

Marc Wilmet (ULB)

-1 représentant les langues régionales  
Georges Legros (FUNDP Namur)

-4 représentant les tendances idéologiques et philosophiques  
Philippe Charlier (parlementaire)  
Anne Dister (UCL sociolinguistique)  
Christophe Verbist (juriste-Commission permanente de contrôle linguistique)  
Jean Delval (Editeur et artiste)

-3 membres de droit (voix consultative)  
M. Verhaagen, responsable du Département francophonie auprès de WBI (Wallonie-Bruxelles International)  
Robert Bernard, inspecteur de français de l'enseignement secondaire  
Inspecteur du fondamental à désigner

## Orthographe

-Relancer la réforme de 1990

La relance des rectifications orthographiques de 1990 a donné lieu à un avis adopté par le Conseil le 9 avril 2008 (transmis avec le rapport antérieur). Les enseignants du fondamental, du secondaire, du supérieur et de l'enseignement de promotion sociale ont été invités à enseigner prioritairement l'orthographe rectifiée à travers 3 circulaires ministérielles cosignées par les ministres de la Culture, de l'Enseignement obligatoire, de l'Enseignement Supérieur et de l'Enseignement de Promotion sociale. Un dépliant intitulé « 7 règles pour nous simplifier l'orthographe » reprenant les règles les plus efficaces de cette réforme a été rédigé par la Commission « orthographe » et publié par le Service de la langue française.

Pendant « La langue française en fête » en mars 2009, la presse a pris part à cette relance en proposant à tous les usagers des sites Internet des grands quotidiens de convertir les articles de presse en orthographe réformée. Un bouton **Recto/Verso** (pour Rectifications Orthographiques/Version originale) a été mis au point par le Centre de traitement Automatique du Langage (UCL) et placé sur les sites de ces quotidiens.

Ces diverses actions de sensibilisation mises en place à partir de septembre 2008 ont incontestablement réveillé l'intérêt du public, mais aussi les questions d'usagers scrupuleux et les critiques, généralement plus passionnées que bien informées. D'après, notamment, les résultats d'une enquête réalisée par les Editions Plantyn auprès d'un millier d'enseignants, et analysée par la Commission « orthographe », les réticences sembleraient principalement inspirées par des craintes générales, souvent mal fondées, telles que l'atteinte au patrimoine linguistique et culturel, la perte du sens de l'effort, la baisse de niveau... ; ou, dans un registre plus pertinent, l'ambiguïté des consignes ministérielles, le risque de faire cavalier seul..., plutôt que par des considérations fonctionnelles sur les rectifications effectives. Pour dissiper progressivement ces craintes, le Conseil s'est fixé l'objectif de poursuivre l'effort d'information.

- Proposer d'autres réformes

D'autres améliorations de cet outil précieux qu'est l'écriture du français sont à l'étude, améliorations que, du reste, toutes les autres communautés linguistiques apportent très régulièrement à leur langue.

Dans cette perspective, le 17 septembre 2009, s'est tenu à Paris un colloque sur le thème « Penser l'orthographe de demain » coorganisé par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique et le Conseil International de la langue française (CILF). Y étaient conviés, outre les linguistes intéressés, des représentants de l'Académie française et des organismes de gestion linguistique de la Francophonie du nord, ainsi que des représentants des ministères de l'Éducation de pays francophones.

En préparation de ce colloque, la Commission « orthographe » du Conseil a préparé différents textes portant sur l'accord du participe passé, le pluriel des noms composés et les divergences entre participe présent et adjectif verbal, auxquels est venu s'ajouter celui du linguiste français Claude Gruaz et de son équipe. De part et d'autre, bien que largement nourries par une réflexion collégiale, les contributions étaient assumées à titre personnel par leurs signataires, de façon à ne pas engager prématurément les institutions d'où elles procèdent.

### **Terminologie**

De 1998-2008, un travail terminologique important a été mené en collaboration avec la France afin de recommander des équivalents français aux termes anglais dans de nombreux domaines de spécialités. Ce travail a permis de construire la *Banque terminologique* quadrilingue de la Communauté française ([www.banqueterminologique.be](http://www.banqueterminologique.be)), qui, en février 2007, comptait 3 560 termes, et leurs équivalents anglais, néerlandais et allemand.

Depuis 2008, le Service et le Conseil réfléchissent à la création d'un nouvel outil de gestion terminologique mieux axé sur les besoins des citoyens de la communauté française, tout en intégrant les 3560 termes de la banque terminologique actuelle. Cette réorientation de l'activité terminologique doit se mener en collaborant avec les services de la Communauté française, afin de se centrer sur ses domaines de compétence (enseignement, culture, sport, petite enfance, adoption, éducation à la santé, etc.), et avec les services des Régions. D'autres domaines qui seraient jugés importants, par exemple en raison de l'actualité, seront également intégrés.

Cette réorientation de la politique terminologique a donné lieu à un avis adopté par le Conseil le 27 mai 2008 (transmis avec le rapport antérieur).

Pour alimenter la nouvelle banque, la Commission a ouvert le large chantier de la terminologie de l'enseignement supérieur, et le poursuivra dans les mois qui viennent, en collaboration avec l'Observatoire de l'enseignement supérieur de la Communauté française réunissant des experts de la matière.

En outre, la banque terminologique est également en phase de rénovation technique. Cette rénovation devrait permettre une meilleure interopérabilité avec les autres outils de gestion terminologique.

Par ailleurs, une décision prise en Gouvernement conjoint Région wallonne/Communauté française en 2008 invitait la Communauté française à

collaborer avec la Région wallonne dans le cadre d'un projet de lexique juridique de type Wiki à destination des fonctionnaires, qu'elle a initié. Le Service de la langue française et les membres de la Commission « terminologie » examinent comment mettre en place cette collaboration et produire deux outils véritablement différents et complémentaires.

### **Multilinguisme**

Un des enjeux importants pour l'avenir de la langue française est le maintien de la diversité prioritairement dans le cadre européen, si l'on veut éviter une société uniformisée autour d'un sabir anglais.

Le multilinguisme est dès lors un enjeu de la politique linguistique pour assurer la présence du français au niveau européen (notamment sur le plan institutionnel). Mais il l'est également pour assurer, en Communauté française, la compétitivité des francophones sur le marché de l'emploi ainsi que la mobilité des jeunes à l'extérieur de la Communauté. Les stratégies porteraient sur le renforcement des compétences plurilinguistiques des travailleurs, sur la valorisation des compétences plurilinguistiques, sur l'abolition des préjugés que les francophones peuvent avoir à propos d'autres langues et cultures, ainsi que sur leurs propres compétences plurilinguistiques.

Diverses propositions relatives à l'amélioration du bagage en langues étrangères des adultes en Communauté française ont été proposées à la ministre dans un avis adopté par le Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Il figure en annexe I de ce bilan (p.10).

### **Visibilité de la politique linguistique**

La politique linguistique relève tout autant d'une politique sociale, d'une politique éducative, d'une politique de protection du consommateur, d'une politique de la formation et de l'emploi, d'une politique de simplification administrative, d'une politique de développement informatique, d'une politique scientifique etc. que d'une politique culturelle. Elle a une fonction transversale par excellence. Il est donc capital de pouvoir développer des collaborations très étroites avec d'autres secteurs pour faire aboutir les projets. La structure de l'Etat belge et la répartition des compétences entre le niveau fédéral, le niveau communautaire (Communautés française, flamande et germanophone) et le niveau régional (Régions wallonne, flamande et Région de Bruxelles capitale) rend cette collaboration encore plus complexe.

Le Conseil de la langue s'attèle à développer ces collaborations, et a adopté en juin 2009 un avis dans ce domaine qui renforcerait les synergies entre niveaux de pouvoirs en matière de politique linguistique. Il figure en annexe II (p.16).

### **Immigration**

L'intégration comprend des enjeux linguistiques auxquels le Conseil est sensible. Une réflexion est en cours pour le développement d'actions répondant aux besoins sociolinguistiques des adultes issus de l'immigration. Elles portent, entre autres, sur la valorisation des langues d'origine auprès de tous, sur l'incitation à la maîtrise du français, et sur l'abolition de certains préjugés identitaires en lien avec la langue.

## **Féminisation**

Le décret du 21 juin 1993 de féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre s'applique aux administrations publiques et ne semble pas totalement respecté dans certains textes (législatifs, administratifs) émanant entre autres de la Communauté française elle-même. Une analyse des textes a été réalisée en 2008. Un avant-projet de décret modifiant le décret de féminisation de 1993 et un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté établissant les règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade et titre du 13 décembre 1993 comblant certains vides juridiques et précisant certains éléments de la réglementation est en cours d'élaboration. Un guide d'écriture féminisée sera prochainement à l'examen et intégré dans une troisième édition à venir du guide de féminisation.

## **Politique internationale de la Communauté française**

En juin 2009, le Conseil a adopté un avis sur la politique de WBI en matière linguistique. Cet avis figure en annexe III (p.19).

## **Ingénierie linguistique**

La Commission « ingénierie linguistique » a principalement été occupée par la mise au point du bouton *Recto/Verso*, logiciel doué de « compétences linguistiques » et permettant de convertir des textes dans la nouvelle graphie. Cet outil a servi les sites des quotidiens en mars 2009. Il pourrait ultérieurement être utilisé dans les administrations et dans le monde éditorial. Ces possibilités seront explorées dans les mois à venir.

La Commission a également posé les grands enjeux d'une politique dans le domaine des industries de la langue tels que la visibilité du français sur la Toile, le développement des technologies et la promotion de la langue à travers les technologies. Cette réflexion a conduit à un avis adopté en octobre 2009 qui figure en annexe IV (p.21).

## **« La langue française en fête »**

« La langue française en fête » s'est déroulée du samedi 14 au dimanche 22 mars 2009.

### **Bruxelles « Ville des mots »**

Des idées porteuses figuraient au programme de Bruxelles, Ville des mots, et notamment des ateliers slam avec des jeunes en bibliothèques, 10 jeux-concours internationaux en ligne, « les accents », dispositif sonore sur la grand place de Bruxelles, les « fauteuils sonores », qui laissaient entendre la voix de femmes en alpha s'exprimant sur leur rapport à la langue.

### **Les anciennes « Villes des mots »**

Les anciennes « Villes des mots » ont décliné la fête autour du thème « L'envers des mots », faisant la part belle aux mots en vers, au verlan et aux jeux de langue. Une bibliothèque était également créée dans toutes les gares le 16 mars. Les navetteurs emportaient les livres, les annotaient et les abandonnaient dans l'espace public à la faveur d'un autre lecteur créant ainsi une vaste bibliothèque à ciel ouvert.

### **La couverture médiatique**

La couverture médiatique a été excellente grâce à l'efficacité de l'attachée de presse qui a pratiqué une relance permanente et organisé des rendez-vous « presse », notamment autour du sommelier et cuisinier Eric Boschman sur le sujet des « mots de la bouche », intéressant ainsi à la fête de la langue d'autres journalistes.

La relance du débat sur la nouvelle orthographe et l'opération Recto/Verso concomitantes (voir les points « Orthographe » et « Ingénierie linguistique ») ont contribué au succès et donné du grain à moudre aux médias nationaux.

En presse régionale, le programme a été bien relayé grâce au travail de sensibilisation complémentaire réalisé par des anciennes « Villes des mots ».

### **La communication**

Le Service de la langue française a reçu également un retour très positif de la part des écoles, du public, des journalistes, de partenaires étrangers pour l'affiche qui a été sélectionnée par concours.

### **Thèmes 2010**

« La langue française en fête » se déroulera du samedi 13 au dimanche 21 mars 2010.

Le thème commun aux organismes linguistiques « Les mots en mouvement » sera décliné en Belgique francophone et dans les Villes des mots, anciennes et nouvelle, sous le slogan « Les mots défilent ». La ville de Marche (Province de Luxembourg) a été désignée comme « Ville des mots » 2010.

Les 10 mots choisis par la Communauté française pour faire la fête sont :

Navetteur,  
crescendo,  
fuser,  
héliotrope,  
hop,  
marche, (clin d'œil à la Ville des mots)  
mobile,  
remue-méninges,  
tourbillonner  
variante

En outre, le Service de la langue française crée 20 jeux – concours qu'il mettra en ligne sur le site [www.lalanguefrancaiseenfete.be](http://www.lalanguefrancaiseenfete.be). Ces jeux se veulent des incitants à la créativité et seront déclinés selon les âges. Ils s'intitulent : néologismes à gogo, quatrains contraints, sigles rebaptisés, de quoi y causent ?, phylactères à remplir, ne dites plus, mais dites !, insultez-les tous !, intégrons les étrangers !, c'est mal barre !, gonflez-moi ça !, écriture phonétique, variations synonymiques, expression recherche origine, messages acrostiches, légendes déjantées, dingbats, lipogrammes en boule

, des mots se cachent !, d'une pierre deux coups !, caviardons ! caviardons!, puzzle de mots, phrases à variantes

### **Sites internet**

La banque terminologique passera prochainement en format XML. Le contenu des fiches et l'ergonomie de la banque sont également en phase de révision.

### **Aide linguistique aux usagers**

Le Service de la langue française poursuit son travail d'aide linguistique en répondant quotidiennement à des questions orthographiques, syntaxiques, de lisibilité, etc. Ces demandes sont individuelles ou émanent de sociétés publicitaires, commerciales et publiques.

### **Tâches administratives**

Le SLF poursuit également ses tâches plus administratives liées à sa vocation :

- le soutien aux associations ou organismes menant des actions liées à la promotion du français ;
- l'aide aux publications concernant la langue française et la Francophonie ;
- le soutien aux recherches ayant trait à la langue française. (cfr supra)

### **Publications**

#### Dépliant

« 7 règles pour nous simplifier l'orthographe » (septembre 2008)

#### Collection « Français et Société »

Marco Martiniello et Lissia Jeurissen, « Les besoins sociolinguistiques des adultes issus de l'immigration »

Philippe Hambye, Sylvia Lucchini, « Francophones et plurilingues, le rapport à la langue française et au plurilinguisme des Belges issus de l'immigration »

Décembre 2009 :

Jean-Louis Siroux, « Langage et socialisation scolaire »

#### Collection « Guide »

Février et mars 2010 :

Les droits linguistiques

Les réformes orthographiques

La terminologie de l'énergie solaire

En projet :

Nouveau guide de féminisation incluant un guide de rédaction féminisée

Numéro spécial « La langue française en fête »

Dans la revue « Français 2000 » publiée en collaboration avec l'Association Belge des professeurs de français (ABPF).

## **ANNEXE I**

### **Conseil de la langue française et de la politique linguistique**

#### **Avis sur l'amélioration du bagage en langues étrangères des citoyens de la Communauté française Wallonie-Bruxelles adopté le 1<sup>er</sup> septembre 2008**

Aucune époque autant que la nôtre n'a favorisé à si large échelle la circulation des personnes et des biens. Commerce international, construction européenne, médias, internet, tourisme, sciences ou encore migrations multiplient les contacts entre individus parlant des langues différentes. L'apprentissage et la pratique des langues, le multilinguisme figurent d'ailleurs parmi les objectifs des institutions européennes.

Il doit bien être question de multilinguisme et non simplement de bilinguisme. L'ouverture actuelle des sociétés rend en effet insuffisante la connaissance d'une seule langue étrangère. Pourtant en Communauté française, les entreprises rencontrent des difficultés à recruter des personnes qui pratiquent couramment une langue étrangère utile sur le marché du travail<sup>1</sup> et la pratique de deux langues étrangères n'est le fait que d'une minorité de personnes.

Le multilinguisme doit être entendu comme une chance de promotion pour le citoyen et pour la Communauté à laquelle il appartient : le promouvoir ne signifie dès lors nullement que la scène publique doive être ouverte à toutes les langues, dans une liberté anarchique. En particulier, cette promotion est compatible avec un autre objectif que se donnent les pouvoirs publics : défendre le statut du français en Communauté française et ailleurs dans le monde, et défendre le droit au citoyen à vivre dans sa langue, que ce soit dans la sphère privée ou ailleurs : comme administré, comme consommateur, comme justiciable ou encore comme travailleur.

Le Conseil de la langue et de la politique linguistique estime que l'adoption de différentes mesures pourrait contribuer à améliorer le multilinguisme des citoyens de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Dans un premier temps, il a centré son examen sur l'acquisition-apprentissage des langues *en dehors du cadre scolaire*, se tenant à la disposition de toute instance qui souhaiterait le voir développer le volet exclu des présentes préoccupations.

Les mesures proposées, cumulables, sont de deux ordres, selon qu'elles concernent les représentations que se sont forgées les citoyens ou leur exposition à d'autres langues que la leur.

---

<sup>1</sup> En ce qui concerne les entreprises bruxelloises, la situation est préoccupante : plus de la moitié des besoins en bilingues Fr/Nl n'étant pas satisfaite (voir Laurence Mettwie, Luc Van Mensel et Daphné Belang (2006), *Entreprises bruxelloises et langues étrangères. Pratique et cout d'une main d'œuvre ne maîtrisant pas les langues étrangères*. Rapport de recherche. Bruxelles : TIBEM Asbl. Disponible sur [www.tibem.be](http://www.tibem.be).)

## 1. Travailler sur les représentations

Diverses recherches le suggèrent<sup>2</sup>, un des freins importants à l'intégration d'une autre langue par les francophones tient à la manière dont la culture ambiante a façonné leurs conceptions linguistiques. La longueur de la liste suivante montre qu'on n'est pas en présence d'une ou deux idées fausses, mais de tout un tissu d'opinions convergentes, toutes de nature à dissuader les citoyens d'entreprendre une formation en langues ou d'améliorer leur acquis.

- Souvent, au terme d'un apprentissage scolaire de plusieurs années, beaucoup n'osent pas s'exprimer dans une autre langue par crainte de « faire des fautes », de « parler avec un accent », etc. Cette position résulte vraisemblablement du caractère particulièrement normatif de l'enseignement du français<sup>3</sup>. Or, dans beaucoup de situations, l'important réside bien plus dans l'efficacité de la communication que dans sa conformité à la norme. La cible normative ne peut pas être définie dans l'abstrait : elle doit tenir compte des circonstances où la langue doit être pratiquée.
- On n'est généralement disposé à se reconnaître le statut de bilingue que si on est parvenu à se doter des mêmes habiletés linguistiques que le natif, dans les quatre composantes principales de l'activité langagière : comprendre à l'oral et à l'écrit, s'exprimer à l'oral et à l'écrit. Autrement dit, les objectifs à atteindre pour se considérer comme bilingue sont définis a priori comme pratiquement hors de portée.
- Dans le prolongement de l'idée reçue précédente, on a tendance à penser que la proportion de bilingues dans une société donnée est minime, que l'unilinguisme est la norme. Pourtant, si on tient compte des langues régionales, des langues de l'immigration, du bagage linguistique fourni par l'école, des acquisitions réalisées lors de séjours à l'étranger, des connaissances passives<sup>4</sup>, on doit se faire une tout autre image de ce qui est « normal » : à dire vrai, sans aller chercher aussi loin que les situations africaines (qui en dehors de tout contexte scolaire, atteignent un multilinguisme généralisé), dans nos propres sociétés, on aurait plutôt du mal à identifier des individus rigoureusement unilingues. L'intégration de cette autre conception amènerait à ne plus considérer comme inaccessible l'assimilation au moins partielle d'une autre langue.
- Bien des personnes pensent aussi que passé un certain âge, il n'est plus possible d'intégrer des connaissances dans une langue étrangère. Certes, si l'on débute l'apprentissage d'une langue à cinquante ans, ne peut-on pas mettre en œuvre les capacités mémorielles d'un enfant et pourra-t-on difficilement prétendre atteindre la maîtrise d'un natif. Mais la cible ne doit pas être ainsi définie, et les exemples abondent de personnes qui arrivent à une certaine aisance dans une langue apprise sur le tard.

---

<sup>2</sup> Par exemple, Bernadette Wynants (2001), *Les francophones face à leur image ; les représentations des compétences plurilingues des francophones. Français et société*, n° 13. Bruxelles : Ministère de la Communauté française-Service de la langue française, Louvain-la-Neuve : Duculot.

<sup>3</sup> Trait qui a d'ailleurs parfois pour conséquence que certains s'abstiennent de prendre la parole en public dans leur propre langue, « parce qu'ils ne sont pas forts en français ».

<sup>4</sup> L'individu comprend, mais n'est pas ou est peu en mesure de produire.

- Beaucoup de préjugés négatifs circulent à propos de certaines langues (jugées a priori laides, brutales, etc.) et sur certaines communautés linguistiques. Ces stéréotypes, variables selon les groupes, les individus ou les époques, jouent un rôle inhibiteur sur l'apprentissage.

Si l'on souhaite que les francophones belges soient davantage performants dans le domaine des langues, il importe de travailler prioritairement à la modification de ces représentations.

Les mesures concrètes envisageables pour cette transformation des mentalités tiennent pour l'essentiel en un mot : **INFORMER**. Il faut délivrer très largement une information correcte sur les langues, leur fonctionnement, leur apprentissage, le bilinguisme, etc. Les canaux par lesquels faire transiter cette nouvelle culture linguistique sont divers :

- campagnes de sensibilisation par voie d'affiches, de dépliants, de séries de spots télévisés, qui à la fois proposent des slogans de nature à fragiliser les stéréotypes, et renvoient, pour des compléments d'information et des adresses intéressantes en matière d'apprentissage des langues, au site d'un Service de la langue française et de la politique linguistique, dont le Conseil préconise la mise sur pied.
- information dans les médias (radio, télévision, presse écrite) afin de débusquer ces stéréotypes et contribuer à façonner une autre image du multilinguisme. Cette information peut être délivrée sous différentes formes : de l'émission documentaire à différentes formules ludiques assorties de commentaires.
- brochures, à destination d'un grand public, consacrées aux langues pratiquées dans la communauté.

Toute cette information peut être délivrée au long de l'année ou lors d'évènements ponctuels tels qu'une *Fête des langues* ou la *Journée européenne des langues*, organisée déjà depuis plusieurs années à la date du 26 septembre.

Il conviendrait parallèlement de subventionner des **recherches** portant sur les stéréotypes, leur actualité, les catégories sociales qui les accueillent, et, surtout, les moyens d'en détacher les citoyens.

## 2. Exposer aux autres langues

L'apprentissage d'une langue étrangère est un exercice vain, si on ne mobilise pas les acquis dans des activités qui entretiennent, consolident et amplifient les connaissances, en même temps qu'elles génèrent de la motivation à poursuivre. Il faudrait donc saisir toutes les opportunités de mettre le citoyen au contact d'autres langues, dans leur pratique effective. Certaines des pistes particulières relevées ci-dessous gagneraient d'ailleurs à être exploitées dans l'offre de formation en langues, d'une façon générale.

- Intervenir auprès de la RTBF pour qu'à la télévision, on abandonne, au profit du sous-titrage, la pratique qui consiste à superposer une voix en français à

celle des personnes interviewées, dont le discours audible se réduit alors à quelques syllabes<sup>5</sup>. Cette recommandation vaut plus encore lorsque ce sont des personnalités de la Communauté qui s'expriment en d'autres langues que le français, lors de la couverture d'évènements politiques, culturels ou scientifiques ou sportifs : quand on donne à entendre leurs propos effectifs, non seulement on contribue à l'enrichissement du bain linguistique des auditeurs, mais on instille en même temps l'idée que la pratique d'une autre langue est accessible aux membres du groupe.

- Intervenir auprès de la même institution pour qu'elle propose davantage de films en version originale sous-titrée et non des versions doublées, comme cela se pratique communément dans les pays scandinaves, qui ont atteint un taux assez remarquable de bilinguisme langue nationale-anglais<sup>6</sup>.
- De la même façon, intervenir auprès des différents opérateurs belges de cinéma à la demande pour que, dans l'éventail des possibilités linguistiques proposées, figure systématiquement celle de la version originale sous-titrée; intervenir en ce sens auprès d'autres diffuseurs de produits audiovisuels, comme Belgacom.
- Encourager les salles de cinéma qui diffusent des films en version originale.
- Intervenir encore auprès de la RTBF pour qu'elle diffuse davantage de groupes rocks ou d'artistes s'exprimant dans des langues différentes du français, hors l'anglais<sup>7</sup>.
- Encourager l'organisation de spectacles (arts de la scène, arts de la rue) où interviennent des langues différentes du français.
- Favoriser dans la presse des partenariats dans les langues nationales.
- Encourager l'organisation de stages artistiques, artisanaux ou culturels dans des communautés alloglottes.
- Encourager, dans les structures qui dispensent des cours de langues, l'organisation de stages *multilingues*, de la même manière qu'on organise partout pour les enfants des stages *multisports*.
- Encourager, parmi les nombreuses formules de vacances proposées aux jeunes, l'organisation de stages qui sensibilisent ouvertement aux autres langues et cultures (par exemple : *initiation au japonais et au dessin manga, initiation à l'italien et à la cuisine italienne*).

---

<sup>5</sup> Le Conseil ne tient pas à cet égard une position originale : le 12 novembre 2007, la députée Lidia Joanna Geringer de Oedenberg déposait au Parlement européen une déclaration en ce sens, tout comme, le 19 mars dernier, au Conseil de la Communauté française, les députés André du Bus (CDH) et Léon Walry (PS).

<sup>6</sup> Pendant de nombreuses années, la RTBF a diffusé sur La Deux la version originale du film proposé doublé sur La Une. Le Conseil souhaiterait qu'on renoue avec cette pratique.

<sup>7</sup> Le succès du groupe Tokyo Hotel conduit bien des jeunes à s'intéresser à l'allemand.

- Favoriser les connaissances passives en langues étrangères, en les valorisant comme instrument d'intercompréhension et de communication à part entière.
- Davantage prioriser, dans l'offre en langues, l'intercompréhension et l'exposition simultanée à des langues apparentées (et en particulier à des langues apparentées au français).
- Prévoir un incitatif à allouer
  - aux mouvements de jeunesse qui organisent des camps en partenariat avec leurs homologues d'un autre régime linguistique ;
  - aux institutions qui organisent des cours de langue et de culture liées aux groupes immigrés à destination du public issu de l'immigration et du public belge de souche ;
  - aux maisons de jeunes qui mettent sur pied des rencontres ou des spectacles où interviennent des membres d'une autre communauté ;
  - aux centres créatifs ou communautaires qui réalisent des activités impliquant des groupes linguistiques différents ; par exemple, des « bars linguistiques », organisés en collaboration avec des communautés alloglottes locales, où les échanges se feraient autour de plats et de boissons typiques ;
  - aux communes qui procèdent à un jumelage, à l'échelle intra- ou internationale, avec une entité pratiquant une autre langue ;
  - aux tables de conversation.
- Établir, province par province, un répertoire<sup>8</sup> des multiples possibilités d'apprentissage des langues hors enseignement obligatoire : formations et stages mis sur pied par le FOREM, cours de promotion sociale, formations organisées par le Goethe Institut, le British Council, tables de conversation, lunch langues, enseignement à distance, sites webs (polyglotte.org, soZiety.com...) dévoués à la mise en relation — par courriel ou par téléphone via Skype — de personnes de langues premières différentes, logiciels, outils d'auto-évaluation, etc. Diffuser ce répertoire via des brochures distribuées à grande échelle et via un site web dont l'adresse serait largement communiquée.
- Subventionner des éditions bilingues, qui proposent le texte en langue originale, avec une assistance linguistique.
- Exploiter les résultats des recherches-actions existantes relativement aux questions de multilinguisme en CFWB, et agir en y répondant sur le terrain de façon appropriée.
- Prévoir des moyens pour la poursuite de ces recherches-actions.

### **Quelles langues cibler ?**

---

<sup>8</sup> C'est une autre mission encore que pourrait prendre en charge un Service de la langue française et de la politique linguistique redéployé.

Un groupe constitué par la Commission européenne en 2007<sup>9</sup> propose que chaque individu possède au moins trois langues : sa langue identitaire, une langue de communication internationale et une « langue personnelle adoptive ». Les organismes de gestion linguistique des quatre pays de la francophonie Nord recommandent<sup>10</sup> qu'on mette l'accent avant tout sur l'allemand et l'espagnol. Notre pays compte trois langues nationales. La question du choix n'est pas simple. Mais elle se pose avec beaucoup plus d'acuité dans le contexte de l'école obligatoire que dans celui où cette réflexion a été menée. Le cadre extra-scolaire permet une souplesse dont l'organisation scolaire ne peut bénéficier, et il semble au Conseil qu'il faut veiller à ne pas brider de ce point de vue les diverses initiatives qui se consacrent à la diffusion des langues, et laisser les citoyens s'orienter eux-mêmes en suivant ce que leur dictent leurs besoins, leurs intérêts, leur motivation.

Néanmoins si, pour quelque raison, il fallait sélectionner et prioriser, le Conseil suggère qu'on soit attentif aux langues nationales, qui sont aussi celles de pays limitrophes<sup>11</sup>, de même qu'aux langues romanes, langues sœurs du français. Il faut songer aussi à valoriser les langues et les cultures de l'immigration, exploiter ainsi la proximité spatiale de communautés d'horizons divers. Enfin, une réflexion un peu complète sur les langues ne peut négliger l'existence de la langue des signes, dont le besoin est réel pour une partie importante de la population.

Si besoin en est, pour garantir la bonne fin des mesures proposées, le Conseil met son expertise à la disposition des instances de la Communauté qui seraient chargées de la concrétisation des suggestions considérées comme prioritaires par les responsables politiques.

---

<sup>9</sup> Ce « Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel » constitué à l'initiative de la Commission européenne a remis en 2008 un rapport intitulé *Un défi salutaire, Comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe*.

<sup>10</sup> Résolution d'octobre 1994.

<sup>11</sup> On peut faire valoir que les besoins en néerlandais ne se définissent pas de la même manière à Bruxelles et en Wallonie. Il reste que bien des Wallons sont appelés à travailler à Bruxelles et en Flandre.

## ANNEXE II

### Conseil de la langue française et de la politique linguistique

#### Avis relatif à la mise sur pied de synergies entre niveaux de pouvoirs en matière de politique linguistique adopté en séance plénière du 18 juin 2009

#### Argumentaire

##### *La langue, objet politique, objet transversal*

Loin d'être un objet dont le souci devrait être l'apanage des linguistes et des grammairiens, la langue est un instrument de communication, qui permet le transfert des savoirs culturels, scientifiques, techniques ; un instrument de contact qui permet la socialisation ; un instrument d'identification, qui donne leurs assises aux individus et aux collectivités ; un instrument de pouvoir, facteur puissant de classement social qu'elle est ; un enjeu économique, non seulement parce qu'elle participe à la création et à la circulation des biens, mais aussi parce que le rôle des technologies de la communication et du savoir ne cesse de croître ; un instrument de création enfin, jusque dans les arts plastiques et les arts de la scène.

La langue joue donc un rôle capital sur la scène sociale. Et c'est pour cette raison que tous les États modernes et démocratiques ont mis en place une politique linguistique.

En particulier, la Communauté française Wallonie-Bruxelles s'est dotée des outils spécialisés nécessaires pour élaborer et appliquer sa politique linguistique : ce sont le Conseil de la langue française et de la politique linguistique d'une part et le Service de la langue française de l'autre.

Mais si ladite Communauté française Wallonie-Bruxelles a la compétence exclusive en matière de la langue française, en vertu de la Constitution et de la loi spéciale du 8 août 1980 sur les réformes institutionnelles, elle ne saurait seule mettre en œuvre une politique linguistique digne de ce nom.

En effet, objet transversal, la langue est partout. Elle constitue une dimension importante d'un grand nombre de problèmes qui n'apparaissent pas au premier abord comme de nature langagière. Elle joue ainsi un rôle important dans :

- l'enseignement
- la politique scientifique (diffusion des résultats par les voies spécialisées, vulgarisation);
- la politique de protection du consommateur (modes d'emploi, sécurité);
- la politique de la formation et de l'emploi;
- la politique de protection et de promotion du travailleur (langue des contrats, du travail, des instructions accompagnant l'équipement) ;
- la politique de contacts entre le citoyen et les pouvoirs publics (simplification du langage administratif, juridique, etc.);
- la politique d'intégration dans un univers multiculturel, notamment quand l'intégration est celle de personnes exclues par leurs origines culturelles ou sociales;
- la politique du développement informatique.

Comme le montre cette dernière énumération, qui n'est pas exhaustive, la prise en compte de la dimension linguistique des problèmes devrait être le fait d'instances qui ne relèvent pas de la seule Communauté française Wallonie-Bruxelles : on aura aisément compris que la définition d'une politique en ces matières relève de différents niveaux de compétence : Région wallonne, Région de Bruxelles-capitale, État fédéral, pour ne rien dire des communes et des provinces.

##### *Inconvénients du morcèlement des compétences*

Les hypothèques que ce morcèlement des compétences fait peser sur une politique linguistique bien comprise sont nombreuses :

- éparpillement des initiatives, et donc risque de doubles emplois et d'« enfonçage de portes ouvertes » ;
- en corolaire, gaspillage de temps et de moyens (financiers, intellectuels et humains) ;
- incohérence des politiques des divers niveaux de pouvoir, et divergences dans les mesures pratiques adoptées ;
- en conséquence, manque de lisibilité, chez le citoyen, de ces politiques et de ces mesures, attisant in fine la méfiance vis-à-vis du monde politique et de manière générale des pouvoirs publics ;
- sentiment dommageable de concurrence et de frustration chez les acteurs — personnes et administrations —, sentiment s'accompagnant éventuellement de frictions, voire de rancœurs personnelles.

De nombreux exemples concrets montrent que ces dangers sont bien réels, mais que les possibilités de collaboration ne sont pas moins riches :

- la féminisation des noms de métiers, grades, fonctions et titres, prise en charge en 1993 par la Communauté française (après tous les pays francophones du Nord), n'a été implantée que plus difficilement dans l'administration des Régions, de l'État fédéral ou dans des secteurs clés comme le FOREM et ACTIRIS. Toujours pour cette féminisation, on a vu la ville de Bruxelles assumer les coûts de la confection d'un « Guide de féminisation », alors qu'un tel instrument avait été élaboré par la Communauté française.
- en matière de terminologie, on a pu récemment voir se mettre au point un outil de gestion terminologique commun avec la Région wallonne sur l'Internet, outil dérivant du projet « Atlas sémantique » lancé par la Région, dans le cadre d'un programme de simplification administrative.
- en matière de politique de communication avec le citoyen, on peut voir la Région wallonne déployer d'importants efforts. Mais ces initiatives se font dans l'ignorance de l'expertise développée en Communauté française sur la question de la lisibilité et de l'accessibilité des documents.

Le Conseil et le Service de la langue française constatent donc que de plus en plus souvent, des initiatives sont prises ici et là, initiatives dont ils ont de bonnes raisons de se réjouir, mais qui suscitent chez eux le regret de n'être pas consultés, alors que les dossiers dans le cadre desquels ces initiatives sont prises relèvent juridiquement de la Communauté française et que, parfois, un travail considérable a déjà été réalisé par eux pour instruire ces dossiers.

#### *Pour la mise en place de synergies entre niveaux de pouvoir*

En conséquence, il apparaît souhaitable de mettre en place des synergies entre instances fédérées quant aux dossiers qui impliquent la langue française. Comme on l'a vu plus haut, ces dossiers sont nombreux : terminologie, ingénierie linguistique, protection du consommateur, protection du travailleur, communication citoyenne...

Les avantages d'un tel ensemble de synergies sont l'exact pendant des hypothèques relevées : cohérence des politiques linguistiques (notamment en matière d'usage de la langue), lisibilité de celles-ci par le citoyen, partage et rentabilisation des expertises, économie de temps et de moyens, etc.

La mise sur pied de ces synergies aurait aussi un autre avantage indirect. Si l'hypothèse d'une redistribution des compétences entre les Régions et les Communautés devait se vérifier, certaines de ces entités devraient renforcer leur expertise et se doter d'une philosophie en matière de politique linguistique. Le partage des savoirs et des expériences que la présente proposition de synergie envisage optimiserait donc sans aucun doute la situation.

#### *Modalités pratiques de la mise au point des synergies*

Les synergies proposées pourraient prendre différentes formes.

Celles-ci pourraient être

- a) un encadrement réglementaire des synergies, idéalement sous la forme d'un accord-cadre ;
- b) l'institutionnalisation de contacts réguliers entre les instances concernées sous la forme de cellules de contact : ceci tant au niveau des cabinets concernés qu'à celui des administrations ;
- c) l'institutionnalisation de l'échange d'experts.

Dans le cadre de ces synergies, le Conseil de la langue française et de la politique linguistique pourrait être saisi par n'importe quel exécutif et pourrait être amené à remettre des avis auxdits exécutifs.

Quant aux objets de la coopération, une priorité devrait être donnée à toutes les mesures visant à uniformiser les usages de la langue française sur le territoire belge : terminologie administrative, féminisation des noms de métiers, normes orthographiques, etc.

#### *La politique linguistique au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles*

Le Conseil demande également que l'on mette à profit la réflexion sur la mise en place de synergies entre niveaux de pouvoirs pour optimiser la circulation de l'information sur les questions de politique linguistique entre les différents départements ministériels de la Communauté française, et faciliter les prises de décision sur le sujet.

En effet, pour toutes les raisons exposées, ces questions ne sauraient être confinées au seul secteur de la culture.

Au sein même de la Communauté française, des mesures structurelles pourraient donc être prises pour atteindre cet objectif.

#### **Avis**

- Considérant que la politique linguistique a un caractère éminemment transversal, entretenant des liens avec les politiques scientifiques, de protection du consommateur et du travailleur, de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, du développement informatique, etc.
- que sa mise en œuvre relève dès lors non seulement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, institutionnellement compétente en matière de la langue française, mais aussi d'autres niveaux de pouvoir — Région wallonne, Région bruxelloise, État fédéral —
- que l'absence de concertation peut se révéler dommageable, autant pour le citoyen que pour les instances concernées,
- considérant enfin la nécessité d'assurer la cohérence des usages de la langue française en Belgique,

le Conseil de la langue française et de la politique linguistique recommande au gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles de mettre sur pied une politique systématique de synergies entre les différents niveaux de pouvoirs concernés, tant au niveau des instances politiques qu'à celui des administrations ou des cellules d'experts.

Il offre ses services pour l'étude et la mise au point pratique du cadre dans lequel ces synergies sont appelées à prendre place.

## ANNEXE III

### Conseil de la langue française et de la politique linguistique

#### Avis sur la politique linguistique de Wallonie-Bruxelles International

adopté en séance plénière du 18 juin 2009

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique a pris acte du redéploiement des activités extérieures de la Communauté Wallonie-Bruxelles à l'occasion de leur intégration dans le cadre de Wallonie-Bruxelles International. Il entend être attentif aux orientations de ces activités en tant qu'elles contribuent à définir la politique linguistique de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Il se félicite que ces activités soient construites de manière très cohérente autour de deux axes qui sont prioritaires à ses yeux :

- celui de la formation (envoi d'assistants de langues et de lecteurs, et plus généralement de formateurs, octroi de bourses entrantes, soutien aux associations de professeurs de français...).
- celui du renforcement de la présence du français dans les pays partenaires autant que dans les institutions européennes.

Il estime toutefois qu'une réflexion s'impose sur les points suivants :

— *les objectifs linguistiques*

Le rayonnement de la langue française ne doit pas être uniquement envisagé comme un but en soi, mais pourra souvent être le corolaire du rayonnement (culturel, scientifique, économique, social) de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Autrement dit, dans les actions de WBI, tout ne doit pas nécessairement être fait en français.

— *les modes d'action*

En vue d'économiser les moyens mis en œuvre par WBI, il importe d'intégrer les missions les plus pointues (comme l'enseignement de la littérature de la Communauté Wallonie-Bruxelles) à des cadres plus généraux : par exemple, une introduction à cette littérature peut parfaitement se faire dans des cadres comme l'enseignement de la civilisation, ou celui de la littérature française (au sens large incluant les littératures francophones).

Les missions des lecteurs et autres formateurs pourraient ainsi être réorientées en direction des sciences humaines et des sciences exactes. Leurs activités incluraient ainsi des missions de développement d'échanges scientifiques ou culturels en langue française avec nos institutions. Les formateurs seraient ainsi appelés à devenir des « lecteurs en français » et non seulement des lecteurs de français ».

En contrepartie de ce recadrage et de cette réorientation, les chercheurs intéressés par la littérature de la Communauté Wallonie-Bruxelles dans les pays partenaires devraient pouvoir être aidés dans le cadre d'une politique d'octroi de bourses.

— *les priorités géographiques*

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique a pris bonne note de l'intérêt manifesté depuis quelques années par le CGRI pour les pays émergents dans l'espace européen.

Tout en étant conscient qu'une politique de coopération et d'initiatives ne peut, faute de moyens, couvrir tout l'espace mondial, il déplorerait que cette politique puisse avoir pour effet de laisser de côté

- l'Afrique, où l'on sait que se joue le sort de la Francophonie (et l'on sait au demeurant aussi que c'est par la formation, qui est un des points forts de l'action de WBI, que cet avenir sera garanti) ;
- les principaux pays d'orient (Japon, Corée, Vietnam), où il existe un important bassin de personnes intéressées par la langue française ;
- les pays européens encore fidèles à la langue française, et où la Communauté à naguère beaucoup investi (Italie, Espagne, Portugal). Au lieu de compter sur la vitesse acquise, il conviendrait de maintenir les contacts établis, grâce à des politiques de suivi inventives.

— *la sélection du personnel*

Il conviendrait de préciser les compétences attendues des lecteurs, et plus généralement du personnel voué à la formation.

On peut certes prévoir que le vivier dans lequel on pourra le recruter restera principalement celui des romanistes. Il faudra toutefois veiller à privilégier ceux qui se seront formés au FLE. Par ailleurs, il s'agira d'ouvrir le recrutement, de manière volontariste, à des personnes formées dans les branches scientifiques et socioéconomiques.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être portée à la formation linguistique du personnel, qui devrait s'engager à s'insérer dans le milieu local.

— *Les synergies avec les autres pays francophones*

Une manière d'optimiser les ressources déployées devrait être l'harmonisation des actions engagées par les différents *pays francophones*.

Il s'agirait donc de privilégier et de multiplier les actions communes en pays tiers.

Cette politique devrait reposer sur un examen attentif de l'offre de services actuellement proposée par nos partenaires français, canadiens et suisses.

— *une priorité : le maintien de l'usage du français dans les institutions internationales*

Il conviendrait que WBI continue à déployer des initiatives en direction de toutes les instances où le français est langue officielle et/ou de travail, qu'elles œuvrent ou non sur le sol belge, mais plus particulièrement à l'égard des institutions européennes et internationales présentes à Bruxelles, de façon à ce que le droit à l'usage du français soit effectivement garanti. Ces initiatives devraient idéalement être prises en concertation avec les partenaires visés ci-dessus.

## ANNEXE IV

### Conseil de la langue française et de la politique linguistique

#### Avis relatif à la politique en matière d'ingénierie linguistique adopté en séance plénière du 8 octobre 2009

*« Les ressources langagières digitales et les technologies du langage sont vitales aux langues pour assurer leur survie dans la société de l'information. » [Nederlandse Taalunie, 2008]*

#### Définition

*L'ingénierie linguistique (ou traitement automatique du langage naturel, TALN) est une branche des technologies de l'information et de la communication spécialisée dans le traitement du texte et de la voix en langue naturelle. La traduction automatique, la correction orthographique automatisée, la recherche d'informations ou encore la reconnaissance et la synthèse de la parole sont des exemples concrets d'applications issues de l'ingénierie linguistique. Le fonctionnement de ces logiciels repose essentiellement sur l'exploitation de bases de données de ressources langagières.*

#### Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique, considérant d'une part

- que les applications de traitement automatique du langage sont de plus en plus présentes dans les outils du quotidien (GPS, correcteurs orthographiques, dictionnaires électroniques, moteurs de recherche sur la toile, logiciels de traduction automatique, etc.) ce qui fait de la bonne représentation du français dans ces outils un enjeu important pour garantir le statut de cette langue ;
- qu'il y a tout lieu de souhaiter que la création des ressources linguistiques et des outils informatiques nécessaires au développement des technologies du langage pour le français soit prise en charge par les pays francophones et que sous cet angle, stimuler l'ingénierie linguistique dans tous les pays de la francophonie n'est pas un objectif strictement économique, mais également un objectif de politique linguistique visant à promouvoir et défendre l'usage de la langue française dans la société contemporaine ;
- qu'après avoir bénéficié d'une grande attention des pouvoirs publics et des médias pendant quelques années (correspondant à l'émergence de la « bulle internet »), le domaine de l'ingénierie linguistique est aujourd'hui moins visible en Belgique francophone alors que les enjeux fondamentaux demeurent et même se développent. Par exemple, l'évolution en cours de la toile vers le Web sémantique<sup>12</sup> ou les grands projets TIC de l'Europe (les bibliothèques digitales, les systèmes d'information du secteur public, l'accès au Web multilingue) accentueront les besoins dans le domaine du traitement automatique du langage ;
- **qu'il est important – si l'on est sensible aux arguments évoqués ci-dessus – de ramener au premier plan ce domaine d'activité et de recherche qui est vital « aux langues pour assurer leur survie dans la société de l'information ».**

#### et d'autre part

- que depuis l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC), la langue est diffusée par de nouveaux médias qui ont induit de nouvelles pratiques de communication, favorisé l'apparition de nouvelles formes de l'écrit et renforcé, de cette façon, très largement les pratiques d'écriture par tous (courrier électronique, messagerie instantanée, forums ou encore SMS) ;
- que le développement des « autoroutes de l'information » a défini un espace « global » qui implique pour les langues une nouvelle manière d'être en contact et en concurrence, faisant de **la présence du français sur la toile un enjeu important au niveau international pour la francophonie, et un enjeu**

---

<sup>12</sup> Le but du Web Sémantique est de concevoir une toile plus structurée et dont les informations sont étiquetées par des métadonnées, ce qui rend leur traitement automatique plus aisé. Grâce à ces métadonnées, les logiciels peuvent plus facilement trouver des éléments d'information, les comparer, etc.

**de même importance sur le plan régional pour notre communauté linguistique (conditionnant son statut en Belgique et sa visibilité à l'étranger) ;**

**recommande à la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel de la Santé et de l'Égalité des chances de prendre les mesures nécessaires pour insuffler une dynamique nouvelle dans la promotion et le développement du champ de l'ingénierie linguistique en Belgique francophone. Cette action pourrait en particulier se traduire par :**

- une initiative de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel de la Santé et de l'Égalité des chances visant à définir, en concertation avec les différents ministres concernés (de l'Enseignement, de la Jeunesse et de la Recherche) dans les différents niveaux de pouvoir (Communauté, Régions, Fédéral), une politique commune de promotion des technologies du langage et un positionnement de la Belgique dans les actions internationales. Les services de l'enseignement (AGERS), les organes de soutien à la recherche (DGTRE, IRSIB) ou de stimulation technologique (AWT, AST, ASE) sont des interlocuteurs potentiels<sup>13</sup>. L'objectif de ce travail commun serait de mettre sur pied un projet pluriannuel ambitieux dans le même esprit que l'action interministérielle Technolanguage<sup>14</sup> qui a été lancée il y a quelques années en France.
- une série de mesures de visibilité pour marquer l'engagement de la CFB dans ce domaine :
  - Créer un concours d'innovation « langue française et technologies » visant à promouvoir ou faciliter l'usage ou l'apprentissage de la langue française grâce aux technologies ou plus largement, la présence et la représentation du français dans le domaine des technologies. Ce concours comporterait différentes catégories (pour les entreprises et professionnels, pour les écoles, etc.).
  - Susciter des actions « grand public » d'information et de sensibilisation (dans la lignée du projet Recto/Verso<sup>15</sup>) au travers d'un appel à projet annuel qui pourrait déboucher sur une activité spécifique dans le cadre de « La langue française en fête » et en collaboration avec la fête de l'internet, souvent concomitante.
  - Assurer la visibilité du domaine au travers d'une plateforme d'information sur la toile rassemblant les acteurs concernés (réalisations, ressources, filières professionnelles, formation, etc.) et assurant une veille technologique continue permettant de connaître l'état de l'art des technologies de la langue et de leur usage dans les applications. Pour favoriser les synergies, cette vitrine pourrait être réalisée en partenariat avec des acteurs tels que l'AST ou l'AWT.
  - Organiser une communication ciblée à l'intention des jeunes pour leur faire découvrir l'intérêt des technologies du langage (par exemple au travers d'une publication qui décrirait de manière ludique et pédagogique comment fonctionnent les outils qui exploitent ces technologies) et par ce biais les sensibiliser à l'importance des questions liées à la langue (sur des plans complémentaires tels que la maîtrise de la langue, la politique linguistique, les développements économiques, etc.).
- une implication forte la CFB sur le plan international et l'affirmation de son engagement dans le domaine en :
  - assurant sa visibilité et en encourageant la prise en compte de ses priorités (féminisation, nouvelle orthographe, etc.) au sein des réseaux internationaux impliqués dans le développement des ressources linguistiques (par exemple, le réseau Européen FLARENET<sup>16</sup>) ;

<sup>13</sup> AGERS, Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique ; DGTRE, Direction Générale des Technologies de la Recherche et de l'Energie ; IRSIB, Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles ; AWT, Agence wallonne des télécommunications ; AST, Agence de stimulation technologique ; ASE, Agence de stimulation économique.

<sup>14</sup> Technolanguage est une action financée dans un cadre interministériel. Son objectif principal est de mettre en place de manière pérenne une infrastructure de production et diffusion de ressources linguistiques, d'évaluation des technologies de la langue écrite et orale, de participation aux instances nationales et internationales de normalisation et de standardisation et de veille informationnelle sur le domaine (<http://www.technolanguage.net/>).

<sup>15</sup> Dans le cadre de « La langue française en fête », un logiciel de conversion de textes à la nouvelle orthographe a été installé sur le site Web de quotidiens en ligne (Le Soir, La Libre Belgique, La DH). Un bouton affiché au-dessus de chaque article permet au lecteur de convertir l'article à la nouvelle orthographe. Les articles rectifiés sont accompagnés d'une glose qui explique les règles appliquées.

<sup>16</sup> FLARENET, Fostering Language Resources Network (<http://www.flarenet.eu/>)

- relançant la concertation des organismes linguistiques francophones de l'hémisphère nord dans ce domaine, faire le point sur les réalisations passées (par exemple, l'Institut pour la francophonie numérique<sup>17</sup>) et élaborer une feuille de route pour les années 2010-2015. Ce point devrait également être mis à l'ordre du jour du prochain Sommet de la francophonie et être porté par nos ministres de la Culture, de l'Enseignement, de la Jeunesse et de la Recherche dans ce cadre.
- le lancement de recherches portant sur la place et l'usage des technologies dans l'enseignement du français. Ces études pourraient envisager deux aspects complémentaires correspondant à deux propositions déjà évoquées dans le rapport d'un Comité d'experts québécois sur l'apprentissage de l'écriture, présidé par Conrad Ouellon (2008) et dont nous reprenons en partie les mots :
  1. identifier la place que pourraient prendre les technologies dans l'enseignement de l'écriture et son évaluation pour que soit pris en compte l'environnement technologique des jeunes, pour qui l'informatique est un outil normal de production d'écrits. Cette étude pourrait en particulier s'intéresser aux didacticiels d'une part et à l'usage des nombreux outils d'aide à la rédaction, à la correction et à la révision des textes d'autre part.
  2. étudier l'impact de l'usage des nouveaux modes de communication écrits (SMS, messagerie instantanée, forums, etc.) sur l'apprentissage de l'écriture et « explorer de quelle façon pourrait être exploité le goût des jeunes pour une écriture spontanée dans le but de développer leur compétence à l'écrit. Une telle recherche devrait viser la conception d'approches pédagogiques novatrices ».

Ces propositions vont dans le sens de la Déclaration de politique communautaire 2009-2014 (cf. p. 30, 2.10.2) : « Le constat est général : les jeunes écrivent trop peu. Or, l'expression écrite favorise l'esprit critique, la conceptualisation, l'argumentation et la créativité verbale. L'intégration des nouvelles technologies dans le quotidien des plus jeunes est une réalité. Des analyses des modes d'expression développés par les enfants et les adolescents dans les nouveaux moyens de communication seront développées afin d'en tirer les conséquences pédagogiques en matière d'apprentissage.»

- le lancement de recherches portant sur le statut actuel et les conditions de succès du français dans l'ère digitale et visant à identifier de nouvelles pistes d'action pour la francophonie.

---

<sup>17</sup> <http://intif.francophonie.org/>

